



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
~~Madame Caroline LOMBA~~, Monsieur Kévin GOOSENS, ~~Madame Christine BODART~~,
Madame Marie-Luce SERESSIA, Madame Natacha FRANÇOIS,
Madame Gwendoline WILLIQUET, ~~Monsieur Damien LOUIS~~,
Monsieur Hugues DOUMONT, ~~Madame Nathalie ELSSEN~~, Monsieur Eddy SARTORI,
Conseillers;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN ;

6.7. A.I.E.G. - Assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2023 - Mandats de vote

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er} et § 1/1 et L3221-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'affiliation de la Ville d'ANDENNE à l'Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz, A.I.E.G. en abrégé ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales de l'A.I.E.G., à savoir en l'occurrence MM. Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Echevins, Marie-Christine MAUGUIT, Philippe RASQUIN et Etienne SERMON, Conseillers communaux ;

Vu le courriel du 20 octobre 2023 de l'A.I.E.G. annonçant la tenue d'une assemblée générale ordinaire de l'intercommunale le mercredi 13 décembre 2023, à 18h30, en ses locaux sis rue des Marais, n°11 à SEILLES ;

Vu l'ordre du jour de cette assemblée, lequel est le suivant :

- Plan stratégique 2024-2026 ;
- Contrôle du respect de l'obligation visée dans le CDLD à l'article L1532-1 bis § 1^{er} : « les intercommunales organisent des séances d'information ou des cycles de formation relatifs à leurs domaines d'activité afin d'assurer le développement et la mise à jour des compétences professionnelles des administrateurs ».

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er}

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2023 :

Point 1. : Plan stratégique 2024-2026

Résultat du vote : 25 OUI

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 2. : Contrôle du respect de l'obligation visée dans le CDLD à l'article L1532-1 bis § 1^{er} : « les intercommunales organisent des séances d'information ou des cycles de formation relatifs à leurs domaines d'activité afin d'assurer le développement et la mise à jour des compétences professionnelles des administrateurs »

Résultat du vote : 25 OUI

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Article 2

L'attention des délégués communaux est attirée sur les dispositions de l'article L1523-12 § 1^{er} du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal sur chaque point à l'ordre du jour.

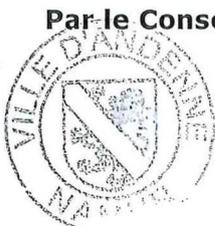
Ce mandat de vote est valable pour l'assemblée générale ordinaire programmée le 13 décembre 2023, ainsi que pour toute autre assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 13 décembre 2023 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à l'A.I.E.G., ainsi qu'aux délégués communaux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,
Le Directeur général,



Ronald GOSSIAUX

Le Président,

Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS